

PROCHAINE SESSION 2023 :

semaines 4 - 14 - 21

91h

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

UCARE BP REA

Conduire un Atelier Maraichage

Les chefs d'exploitation ou futurs agriculteurs qui souhaitent installer un atelier de maraichage ont besoin :

- de raisonner la place de cet atelier dans l'entreprise agricole
- de réfléchir à son plan de culture
- de choisir un itinéraire technique
- et d'acquérir les gestes techniques

>>>OBJECTIF GÉNÉRAL :

- Acquérir et/ou consolider les compétences en Maraichage
- Raisonner les choix de conduite
- Analyser les résultats pour optimiser la rentabilité technico économique de l'atelier



Ref interne Formation Maraichage 91h - 2023-LGAM 22112022 V1.0 Cette version annule et remplace toutes les précédentes

VIVARAIS
FORMATION
30 ANS DE FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | **TOURNON SUR RHÔNE** (07)

www.vivaraiss-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référent pédagogique :

Julien SALLES >>> julien.salles@cneap.fr

Référente administrative :

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr



vivaraiss@cneap.fr



REUNIONS D'INFO : 7 DECEMBRE /PORTES OUVERTES : 28 JANVIER - 25 FEVRIER - 1ER AVRIL

Conduire un Atelier Maraichage

Programme de la formation en présentiel

91h

« DÉFINIR SON PROJET : DE LA GRAINE À LA VALORISATION ÉCONOMIQUE »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Définir ses objectifs ⇒ Se poser les bonnes questions ⇒ étude de la filière ⇒ Définir le système et la place de l'atelier maraichage 	10h30
« CHOISIR SES ÉQUIPEMENTS »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Serres et tunnels ⇒ Système d'irrigation ⇒ Outillage et matériel ⇒ Pratique en travaux encadrés : montage d'une serre 	10h30
« RAISONNER SON PLAN DE CULTURE »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Choix des productions, des variétés ⇒ Choix des surfaces et des rotations ⇒ Planification spatiale et temporelle 	14h
« MISE EN PLACE D'UNE CULTURE »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Choisir son itinéraire technique (travail du sol, fertilisation, gestion des adventices, des maladies, des ravageurs ; irrigation) ⇒ Suivi et soins aux cultures ⇒ Pratique en travaux encadrés : plantation, repiquage, désherbage, application de purins... 	35h
« APPROCHE TECHNICO ÉCONOMIQUE »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Chiffrage des investissements ⇒ Suivi et indicateurs technico économiques (rendements, marges, prix de vente) 	21h

EVALUATION: Entretien d'explicitation

⇒ Validation d'une UC (Unité Capitalisable) du BP REA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) délivrée par le ministère de l'agriculture.

>>> PUBLIC VISE

- Porteurs de projets, en cours d'installation
- Chefs d'exploitation, Conjoint(s)(tes)
- Salarié ou futur salarié

>>> LES + DE LA FORMATION

- Encadrement de professionnels
- Un apprentissage pratique (application en entreprise)

>>> MODALITÉS DE FORMATION

- Prochaine session:

Session 2023				
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
S 1	S 5	S 9	S 14 : 5 JOURS	S 18
S 2	S 6	S 10	S 15	S 19
S 3	S 7	S 11	S 16	S 20
S 4 : 5 JOURS	S 8	S 12	S 17	S 21 / 3 JOURS
		S 13		

- Durée : 84 heures (7h sur 12 jours)
- Effectif minimum : 6 participants
- Possibilité de prise en charge Pole Emploi. Autre public : 22€/heure (peut-être soumis à modification, le prix appliqué sera celui en vigueur le jour d'entrée en formation)
- Financement possible:
 - VIVEA
 - Pôle Emploi
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - OPCO (Projet de transition professionnelle)